



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Suicide

Question écrite n° 48779

Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention du M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la carence de programme de prévention du suicide en France. En effet, le suicide est un problème majeur de santé publique qui fait chaque année 3 000 victimes de plus que les accidents de la route. Ainsi, on dénombre en France un suicide toutes les quarante minutes et une tentative de suicide toutes les quatre minutes. En 1996, plus de 150 000 tentatives et 12 000 décès ont été enregistrés. Lors d'un colloque qui s'est tenu à l'Assemblée nationale le 5 février dernier à l'occasion de la première journée nationale pour la prévention du suicide, il a été constaté que le taux de suicide est plus important chez les jeunes et les 30-50 ans. Mais, en valeur absolue, contrairement à des idées reçues, le suicide frappe davantage les personnes âgées, notamment les plus de 80 ans. La France accumule un grand retard dans le domaine de la prévention du suicide et de son étude, alors que notre pays est particulièrement concerné par ce fléau. Ainsi, la quasi-totalité des personnes hospitalisées à la suite d'une tentative de suicide sont accueillies dans des services d'urgence non spécialisés. De plus, dans les trois quarts des cas, ils ressortent quarante-huit heures plus tard. La brevété de l'hospitalisation est ainsi peu propice à une évaluation psychosociale approfondie du suicidant. N'est-il pas temps, à l'image d'autres pays tel que le Québec de mettre en place des centres de prévention, qui combleraient ainsi le maillon manquant entre l'hospitalisation et la prise en charge par les associations et médecins généralistes, de ces personnes suicidaires ? Il souhaite donc connaître, compte tenu de l'ampleur du phénomène et de la diversité des populations concernées les mesures que compte prendre le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48779

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 924